

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU  
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS  
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2018090005</i>	<i>21/01/2019</i>

*Référence de la décision : A/EC/2019-01-332*

**Modification de la partie B d'un certificat de sécurité :**

A été modifiée, à la demande de la société RDT13, la partie B de son certificat de sécurité, afin de mettre à jour la liste des lignes sur lesquelles elle est autorisée à circuler.

Cette modification ne change pas la date de fin de validité qui reste fixée au 15 novembre 2021.